



Parc naturel régional du Doubs Horloger

18 rue du Couvent - 25 210 Les Fontenelles
Tél : 03 81 68 53 32
www.parcdoubshorloger.fr

Le premier septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Etaient présents :

Cédric BOLE, Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Jean-Noël CUENOT, Jean-Pierre FRIGO, Pascal GODIN, Suzanne GUERRIN, Bernard JACQUET, Sylvie LE HIR, Denis LEROUX, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Elisabeth REDOUTEY, Gilles ROBERT, Charles SCHELLE, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMAIN.

Etaient absents excusés :

Christine BOUQUIN, Anthony CUENOT, Boris LOICHOT, Régis LIGIER, Roland MARTIN, Catherine ROGNON.

Etaient absents :

Eric HOULLEY, Christian MOREL, Daniel PRIEUR.

Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND
Anthony CUENOT a donné pouvoir à Sylvie LE HIR
Boris LOICHOT a donné pouvoir à Franck VILLEMAIN
Roland MARTIN a donné pouvoir à Denis LEROUX
Catherine ROGNON a donné pouvoir à Dominique MOLLIER

Pascal GODIN a été élu secrétaire.

Les membres du bureau approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.

Les membres du bureau approuvent le compte-rendu de la séance précédente à l'unanimité (02 juin 2022).

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à M Cédric Jacquet qui a rejoint l'équipe salariée en tant que Chargé de mission forêt et agriculture.

Monsieur le Président soumet à l'approbation du bureau l'ajout d'un point relatif à l'affectation des crédits d'étude du Plan Avenir Montagne ingénierie.

* Retour des travaux des commissions par les vice-présidents

Les vice-présidents présentent les travaux en cours de leurs commissions.

* Urbanisme : élaboration du SCoT

Monsieur le vice-président rappelle les prochaines étapes de l'élaboration du SCoT :

- 25 août : réunion commerce/industrie 18h
- 12 septembre : réunion PPA 14h
- 29 septembre : COPil Final du SCoT 19h30
- 12 octobre : réunion publique CCPR 20h
- 20 octobre : réunion publique CCPM 19h
- 26 octobre : réunion publique CCVM 18h

* Tourisme : négociation du contrat de station

Mme Personeni présente les prochaines étapes de l'élaboration du contrat de station :

- 16 septembre : date limite de renvoi des programmes d'actions des différentes CC. Ces programmes vont être renvoyés au cabinet pour la préparation de la réunion du 30 septembre.
- 30 septembre : travail sur les blocs d'actions : structurantes, d'accompagnement et ou d'intérêt local, sont invités les Présidents des CC, la commission tourisme PNR et les techniciens. Nous avons eu un entretien avec le cabinet IN EXTENSO.CH sur le sujet : il a été convenu de ne pas travailler action par action mais sur des blocs d'actions en fonction de la stratégie élaborée.
- 18 octobre : COTECH avec les présidents de CC et les financeurs pour valider les actions et les financements possibles.
- 16 novembre : validation définitive du plan d'actions

* Ateliers pour l'élaboration des questions évaluatives

Il y aura des ateliers la dernière semaine de septembre (du 26 au 29). Ces ateliers ont pour objectif d'élaborer collectivement des questions évaluatives au niveau des orientations de la charte. Ce sera aussi l'occasion pour tous les participants de se familiariser avec l'évaluation, de faire des rappels de la charte et d'être acteurs de la démarche.

Un mail a été envoyé début août avec un lien pour s'inscrire à une table (ou plusieurs)

Un tour de table est fait pour connaître le nombre de participants et il est demandé aux élus d'en être co-animateurs.

Les ateliers de 2h auront lieu au Parc, dans la grande salle, aux dates suivantes :

- **Axe 1** le mercredi 28 septembre de **14h à 16h**
- **Axe 2** le lundi 26 septembre de **18h30 à 20h 30**
- **Axe 3** le jeudi 29 septembre de **10h à 12h**
- **Axe 4** le mardi 27 septembre de **18h30 à 20h30**

		Axe 1			Axe 2		
		Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3	Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3
Animateurs		Max (Alizée?)	Tania/Inès	Chloé/Marie	Tania/Chloé	Inès/Alizée	Yannick/Sylvie
		Gilles Robert	F.Villemain	JP.Frigo/B.Loichot?	F.Villemain	C.Bole	A.Cuenot
		Axe 3			Axe 4		
		Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3	Orientation 1	Orientation 2	
		Yannick/Océane	Cédric	Sylvie/Elsa	Yannick/Sylvie	Océane/marie	
			C.Schelle	R.Martin	V. Pagnot	G Robert ?	

Les consignes seront données en plénière (de **20 min**), voici quelques éléments :

- **30 min** : 5 min de contextualisation pour rappeler les grands enjeux de l'orientation. Ensuite, 20 min de temps de réflexion collectif pour trouver des mots clés qui seront utilisés à l'élaboration des QE. Enfin, un temps de 5/10 min pour prioriser une série de mots clés qui devront servir à rédiger les questions évaluatives.
- **30 min** : 5 min temps de réflexion individuel pour que chaque participant puisse élaborer sa question. Ensuite, un temps de confrontation avec les voisins de 15 min pour n'en garder qu'une seule, la confrontation se fera d'abord un à un, puis deux à deux grâce au même procédé. À répéter en fonction du nombre de participants. Quand la table est tombée d'accord sur une question il y aura un temps pour l'éprouver de 10 min : c'est-à-dire la lire ensemble pour en voir les atouts/limites et la donnée dont on a besoin pour y répondre.
- **20 min** : préparation de la synthèse des groupes et restitution globale mise en commun.

Les co-animateurs seront là pour donner les consignes et veiller à ce que chaque participant puisse s'exprimer tout en répondant aux éventuelles questions. Les animateurs auront à leur disposition une note de mémoire sur le contenu de chaque orientation, une fiche sur ce qu'est une bonne question évaluative, une note avec des exemples de questions évaluatives et une série de mots clés.

M Frigo ajoute qu'il a eu beaucoup de retours positifs sur le rapport d'activité et félicite les équipes.

* Motion de soutien à la formation des secrétaires de mairie

Monsieur le Président expose :

Le conseil d'administration du centre de gestion du Doubs qui s'est réuni le 06 juillet 2022 a voté à l'unanimité la motion du centre de gestion de Haute Saône visant à soutenir la formation de secrétaire de mairie.

Le conseil d'administration du centre de gestion de la Haute-Saône a adopté le 31 mai 2022 une motion de soutien au DU GASM. En effet, la pérennité du diplôme universitaire Gestionnaire administratif/Secrétaire de mairie n'est pas assurée faute d'engagement définitif de la part du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Le métier de secrétaire de mairie est indispensable au fonctionnement des communes rurales. Véritable « couteau suisse », la secrétaire de mairie demeure une fonction trop méconnue et sous-estimée. Aujourd'hui, la secrétaire de mairie doit être polyvalente et répondre à des exigences

d'expertise de plus en plus fortes liées tant à l'évolution législative et réglementaire qu'à la dématérialisation de nombreuses activités et procédures.

Les évolutions ajoutées aux difficultés d'exercice en milieu rural où le travail se fait souvent sur plusieurs communes font que ce métier est aujourd'hui en forte tension. Tension au niveau du recrutement pour pallier les nombreux départs à la retraite dans les prochaines années mais également tension au niveau du fonctionnement.

Bras droit du maire, il est aujourd'hui de plus en plus difficile de faire face au remplacement des congés maladie ou maternité laissant les maires désemparés et soumis à la concurrence de postes considérés comme plus attractifs au sein de collectivités plus importantes.

Investi dans sa mission de promotion de l'emploi public et de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, attentif aux tensions dans le recrutement des secrétaires de mairie au niveau national et à fortiori au sein des communes rurales, le centre de gestion de la Haute-Saône a développé depuis quelques années déjà et encore aujourd'hui des dispositifs de qualification sur les fonctions de secrétaire de mairie et de gestionnaires administratifs, dispositifs déjà soutenus par le centre de gestion du Doubs.

Pourtant, la question du financement de la formation contraint le maintien de certains dispositifs lorsqu'ils sont conditionnés à l'attribution exclusive de l'Allocation Individuelle de Formation (A.I.F) par Pôle Emploi. Dans ce cas, seuls 5 demandeurs d'emplois peuvent intégrer la formation. Or, cette seule modalité de financement pour le Diplôme Universitaire n'est pas viable, d'autant qu'il est ouvert à l'ensemble des départements de Bourgogne et Franche-Comté.

Alors même que l'intérêt du diplôme n'est plus à démontrer, tant au regard des résultats en termes d'emploi des lauréats qu'au regard du niveau d'expertise qu'il procure avec un enseignement dispensé par des universitaires de droit public et des intervenants professionnels occupant des fonctions de direction générale ou spécialisée, sa pérennité est à chaque nouvelle session remise en cause.

Malgré les enjeux relevés et la nécessaire adaptation des politiques publiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales rurales, la Région, pourtant déjà alertée, n'a pas répondu favorablement à la demande de soutien financier et la session 2022 n'a pas pu s'ouvrir pour cette raison.

Pourtant, des diplômes similaires se sont ouverts sur le territoire national, forts d'un partenariat avec les Régions concernées.

C'est la raison pour laquelle les administrateurs du centre de gestion du Doubs invitent tous les conseils municipaux et communautaires du Doubs à se prononcer également sur la demande de soutien du centre de gestion de la Haute-Saône déposée auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche Comté.

Mme Pagnot, explique qu'elle ne souhaite pas soutenir cette motion en tant que conseillère régionale car il s'agit d'une formation diplômante qui échappe au champ de compétence de la Région et relève de la responsabilité de de l'Etat.

Monsieur le Président soumet la motion au vote :

- **Contre : 1 soit 3 voix**
- **Abstention : 0**
- **Pour : 24 soit 28 voix**

* Contrat d'assurance groupe statutaire

Rejoindre le contrat d'assurance groupe proposé par le CDG 25 est l'opportunité pour le Parc de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ; le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques et a communiqué à la collectivité les résultats de la consultation lancée au cours du 1er semestre 2022.

Les résultats sont les suivants :

- Courtier / Assureur : Sofaxis / CNP
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2023.
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).
- Conditions :
 - o Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : taux : 6,88% avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt
 - o Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public : taux : 1,50 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt

Le comité syndical prend note que la contribution pour le suivi et l'assistance à la gestion des contrats d'assurance réalisés par le centre de gestion fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution forfaitaire est assise sur la masse salariale du Parc.

Le Bureau du Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **Autorise le Président à signer le contrat d'assurance groupe statutaire dans les conditions proposées par le centre de gestion du Doubs.**

Approbation à l'unanimité.

* Festival Alt+1000

À l'heure où l'intérêt pour le paysage ne cesse de croître, le festival de photographie Alt.+1000 s'associe au Parc naturel régional du Doubs Horloger pour proposer une réflexion par l'image en organisant une résidence d'artistes dont les buts et principes sont repris dans les points qui suivent. L'un des objectifs étant d'accompagner le grand public et les professionnels de la culture dans la découverte d'interrogations et formes d'expression artistique contemporaines, une exposition du travail photographique en intérieur et/ou en extérieur, un événement sous la forme rencontre-débat viendra clôturer la collaboration entre d'une part les deux institutions, et d'autre part l'artiste-photographe.

Alt.+1000 propose, pendant trois semaines, une promenade photographique grand public dans une région réputée pour ses fermes et pour sa nature verdoyante à travers les œuvres de photographes contemporains internationaux qui évoquent l'altitude sous des angles poétiques, documentaires et artistiques.

Loin de la carte postale touristique, le festival confronte l'identité du paysage, qu'il soit spectaculaire, domestiqué, abandonné, décalé, effrayant ou féérique, mais toujours culturel, aux regards d'artistes interrogateurs, inquisiteurs ou provocateurs.

Le festival est mis sur pied par l'association Alt.+1000, association d'intérêt public ayant pour but d'enrichir et de valoriser l'offre culturelle dans les régions de montagne en favorisant les synergies et en organisant des manifestations dans les domaines des arts et du patrimoine.

La collaboration entre partenaires a pour but de :

- Inviter un regard étranger sur le territoire, ses différentes économies, ses paysages, les relations que ses habitants (humains) cultivent avec les autres animaux et le monde végétal, avec l'exotique aussi, en organisant des résidences biennales d'artistes-photographes d'envergure internationale, et en s'appuyant sur les réseaux respectifs d'Alt.+1000 et du Parc naturel régional du Doubs Horloger pour leur introduction au territoire et plus largement, leur accueil ;
- Donner à voir comment d'autres nous voient, notamment au travers d'expositions photographiques (en extérieur ou durant le Festival de photographie Alt. +1000 ou encore dans le cadre p.ex. du MBAL);
- Accompagner le grand-public régional et visiteur dans la découverte d'interrogations et formes d'expression artistique contemporaines ;
- Faire se rencontrer et débattre disciplines et perspectives autour de ces mêmes interrogations, notamment lors d'une conférence ou discussion dans le cadre du festival ;
- Nourrir l'action du parc de cette curiosité et renouveler ainsi son propre regard, ses langages, voire ses missions ;
- Constituer un fonds photographique qui permette de continuellement exercer la mémoire, alimenter la réflexion, informer l'action quotidienne.

La résidence est un **programme conjoint** d'Alt.+1000 et du Parc naturel régional du Doubs Horloger.

Les partenaires entretiennent une relation de travail régulière autour de ce programme. Ils s'entendent sur les thèmes, les artistes-photographes, les modalités d'accueil de ces dernières ou derniers, le rendu attendu des artistes-photographes, les lieux d'exposition, les intervenant-e-s à la rencontre, la communication, et la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires à sa pleine réalisation. Ils mettent leurs réseaux de prestataires de service et autres contacts pertinents en commun.

À charge de l'association Alt.+1000 : L'association Alt.+1000 procède à la contractualisation des relations de travail avec les artistes-photographes, avec le-la scénographe et à l'organisation des expositions photographiques. Elle prend en charge la gestion générale des frais afférents à la scénographie et aux équipes techniques mobilisées pour le montage et démontage des expositions photographiques. Elle met à disposition les compétences graphiques de son mandataire principal en communication pour tous travaux (affiches, cartes postales etc.) qui pourraient requérir de telles compétences.

À charge du Parc naturel régional du Doubs Horloger : Le Parc du Doubs Horloger propose des thèmes en lien avec ses domaines d'activités, mobilise et rémunère les compétences scientifiques qui permettent de les traiter de manière plurielle et si possible décalée. Il s'assure de la coopération au programme de ses autres partenaires, lorsque jugé nécessaire (p.ex. universités, communauté de bénévoles, écoles, communes etc.).

Il facilite la logistique pour l'accueil des résident-es artistes-photographes et les accompagne à la demande. Il prend en charge la gestion générale et frais afférents aux cachets, voyages, logement et défraiement des artistes-photographes.

L'Association Alt.+1000 et le Parc naturel régional du Doubs Horloger développent leur action commune sur l'ensemble du territoire du Parc et du festival. Le projet de résidence entre Alt.+1000 et le Parc naturel régional du Doubs Horloger contribue à alimenter l'alliance transfrontalière de l'Arc jurassien. Avec le désir de créer un espace de réflexion, ce partenariat est une opportunité unique de mettre le territoire franco-suisse en perspective par un travail artistique pointu.

Pour les expositions photographiques et la discussion/conférence, l'association Alt.+1000 mobilise ses compétences pour la gestion de l'ensemble des matériels nécessaires (cadres, tirages, imprimés divers, etc.) en collaboration étroite avec le Parc naturel régional du Doubs Horloger.

Le détail des modalités financières du partenariat est précisé dans le *complément spécifique*. Il est toutefois admis que la contribution financière du Parc naturel régional du Doubs Horloger pour la réalisation d'une résidence est de 50 000 €. Cette somme est détaillée dans le complément spécifique qui suit.

Si des compléments financiers viennent s'ajouter du côté d'Alt.+1000, ils viennent de ce fait se soustraire au montant de 50 000 €.

De plus si les coûts s'avèrent différents, le montant forfaitaire de 50 000 € est amené à être adapté à la baisse.

- 15'000 € Photographe
- 8'000 € Production tirages
- 5'000 € Contrecollage
- 5'000 € Encadrement
- 2'500 € Technique (montage, démontage, matériel divers)
- 2'500 € Communication (graphisme)
- 2'000 € Scénographie
- 3000 € Divers
- 3'500 € Transport et assurances
- 2'000 € Communication (impression)
- 1'000 € Frais administratifs
- 500 € Frais de voyage photographe

Recettes :

- FPPT Arc Jurassien : 10 000 €
- Région : 25 000 €
- DRAC/Département : 10 000 €
- Autofinancement : 5 000 €

Le Bureau du Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **autorise le Président à engager les dépenses relatives au projet**
- **autorise le Président à solliciter les financements extérieurs**
- **autorise le Président à signer la convention et ses avenants**

Approbation à l'unanimité.

* Plan Avenir Montagnes ingénierie

Le Plan Avenir Montagnes Ingénierie comprend une ingénierie complémentaire mise à disposition par l'ANCT et la banque des territoires. Ces deux instances ont contractualisé avec des bureaux d'étude et offrent un droit de tirage aux territoires lauréats.

Dans le cadre de l'élaboration du contrat de station, certaines actions identifiées par le PNR correspondent aux objectifs du Plan Avenir Montagnes Ingénierie.

Sur la base des travaux d'élaboration du contrat de station, 3 études ont été identifiées.

* Plan Avenir Montagnes Ingénierie : Etude sur la gouvernance touristique à l'échelle du Parc

La banque des territoires propose de consacrer du temps d'étude sur la gouvernance touristique à l'échelle du Parc. Le but est de mettre en place une gouvernance touristique forte et innovante avec des missions clairement identifiées à l'échelle du Parc.

En se référant aux transferts des compétences définies par la loi NOTRe et en s'appuyant sur les missions d'un Parc naturel régional, le cabinet proposera :

- Un état des lieux de la répartition et de l'exercice de la compétence tourisme à l'échelle du Parc
- Une définition des missions exactes d'un office de tourisme en s'adaptant aux nouvelles pratiques des clientèles ainsi qu'un positionnement stratégique clair concernant notamment les conditions d'accueil touristiques au sein des bureaux d'informations touristiques (BIT) et des propositions d'organisation de la promotion tourisme à l'échelle du Parc.

Monsieur Bôle souhaite que ce diagnostic soit priorisé sur l'office de tourisme. Il demande d'être prudent sur les limites d'un exercice qui vise à analyser la modification de la structuration de la compétence tourisme au sein des EPCI.

Les membres du bureau, cet exposé entendu, donnent l'autorisation au Président d'accepter la mission proposée sous maîtrise d'ouvrage de la banque des territoires dans le cadre du Plan Avenir Montagnes ingénierie.

Approbation à l'unanimité.

* Plan Avenir Montagnes Ingénierie : Identité territoriale

L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires propose de consacrer du temps d'étude sur l'identité territoriale à l'échelle du Parc et notamment l'identité horlogère du territoire.

Le territoire souhaite se doter d'un plan marketing qui mette en valeur les démarches d'excellence engagées par le Parc Naturel Régional en matière de transition écologique, et d'exemplarité de la destination.

Une volonté d'une identification forte de la destination touristique est adossée à ces savoir-faire du territoire. Une multitude de questionnements ressort de cette volonté :

- Comment valoriser, traduire et créer une dynamique touristique autour de sa culture horlogère ?
- Quelle plus-value peut apporter une mise en réseau des acteurs ?

- Quels sont les écueils à éviter ?
- Quelle identité forte différenciante à faire ressortir autour des savoir-faire horlogers et du « temps » en général ?
- Comment rendre ces savoir-faire « historiques » vivants, actuels et accessibles ?
- Comment peuvent-ils être mis en tourisme avec intelligence, pertinence, de façon récréative avec du sens ?

Pour aboutir à des propositions concrètes de mise en tourisme.

Les membres du bureau, cet exposé entendu, donnent l'autorisation au Président d'accepter la mission proposée sous maîtrise d'ouvrage de l'ANCT dans le cadre du Plan Avenir Montagnes Ingénierie.

Le suivi de ces travaux est confié à la commission culture et patrimoine.

Approbation à l'unanimité.

*** Plan avenir montagne Ingénierie : Belvédères**

Monsieur le Président expose aux membres du bureau que dans le cadre du « Contrat de station » plusieurs territoires ont des projets d'aménagements de belvédères ou d'ouvertures de fenêtres visuelles sur les paysages. L'eau a façonné le calcaire du Parc naturel régional du Doubs Horloger, falaises, défilés, cirques rocheux. Ces formations karstiques du territoire méritent une mise en valeur. Plutôt que chaque collectivité aménage ces sites de son côté, il semble opportun de réaliser au préalable, une étude pour répertorier les lieux intéressants qui proposera une valorisation et une « mise en tourisme » identitaire avec des préconisations d'aménagements paysagers, environnementaux et pédagogiques à décliner sur les territoires.

L'objectif est de réaliser une étude globale des belvédères du territoire afin de les valoriser par une mise en scène architecturale bien intégrée, soignée, ciblée et pertinente puis de proposer une mise en tourisme des points de vue les plus caractéristiques et les plus accessibles à travers des circuits type « route des belvédères ».

Pour parvenir à atteindre cet objectif, le projet comprendra en phases successives :

- Une étude paysagère et environnementale exhaustive des différents points de vue du territoire, aménagés ou pas. Elle comprendra :
 - o Un document cartographique global pour situer les belvédères et les sites karstiques majeurs du territoire. (Les critères de sélection des belvédères et des sites karstiques seront définis et précisés au départ de l'étude, « tout pourrait être belvédères... »)
 - o Une iconographie photographique associée pour illustrer :
 - les voies ou chemin d'accès
 - les paysages à voir et les aménagements existants
 - o Un document qui répertorie les contraintes foncières du site et de ses accès (terrain privé ou public, dangerosité), l'intérêt paysager au-regard de la typicité du Parc, et l'historique du lieu s'il existe ; et un volet environnemental qui pointe les espaces naturels sensibles, (pelouses sèches, ZNIEFF, arrêtés de biotope...)
- La définition du cahier des charges de mise en tourisme, scénographie.
 - o L'étude de faisabilité devra dans un deuxième temps, pointer les sites les plus remarquables ou intéressants à valoriser, en définissant des niveaux de valorisation et de priorisation d'aménagements. Elle présentera ensuite des visuels ou des esquisses

avec les améliorations paysagères ou d'aménagement à apporter (défrichage, coupes de bois éventuelles, barrières, mobilier, panneaux...)

- Pour finir le cabinet proposera un cahier des charges de mise en tourisme des sites identifiés avec des propositions d'aménagement chiffrés ; soignés et pertinents, portant sur la sécurisation, les aires de repos, postes et outils d'observation, lecture des paysages et des biotopes avec leurs animaux inféodés (milan royal, chamois...). Ce cahier des charges listera également la réglementation et les procédures de demandes d'autorisation nécessaires si besoin en amont des projets, précisant les organismes à contacter, la durée des procédures et les documents utiles.
- Ce cahier des charges servira au Parc naturel régional du Doubs Horloger qui lancera « Un concours d'architecte » pour la scénographie des aménagements préconisés dans l'enveloppe financière avancée. Les propositions retenues seront proposées aux territoires pour une réalisation concrète du dispositif.
 - La réalisation d'un concours d'architecte,
 - La réalisation concrète sur les territoires volontaires.

Le coût estimatif de la première étude est de 40 000€ - Financés pour une grande partie sur les fonds 2022 de l'ANCT Massif du Jura.

Cette étude peut bénéficier d'une subvention de la part du FNADT Massif du Jura qui doit être déposée rapidement sur leur site. Elle est susceptible également d'être éligible au fond « études touristiques » de la Région Bourgogne Franche-Comté ou d'être imputée sur la dotation Parc de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Le Bureau du Comité syndical, après en avoir délibéré :

- autorise le Président à solliciter les financements extérieurs

Sous réserve d'attribution des aides :

- autorise le Président à engager les dépenses relatives au projet
- autorise le Président à signer la convention et ses avenants

Approbaton à l'unanimité.

*** Pays Horloger**

Les actions suivantes concernent les missions de l'ex-PETR du Pays Horloger.

*** Campagne de mesure du radon 2021/2022**

Contexte :

Une campagne de mesure du radon, initiée par l'Agence Régionale de santé a débuté en 2021 sur le territoire du Contrat Local de Santé (Pays Horloger et Pays du haut Doubs). Les objectifs de cette campagne sont les suivants :

- Sensibiliser les particuliers au risque lié au radon
- Evaluer l'exposition de la population au radon
- Accompagner les particuliers ayant des mesures de radon supérieures à 300 Bq/m³ dans la réalisation de travaux
- Leur proposer une mesure de contrôle de l'efficacité des travaux
- Etudier les facteurs bâtimentaires influençant la présence de radon

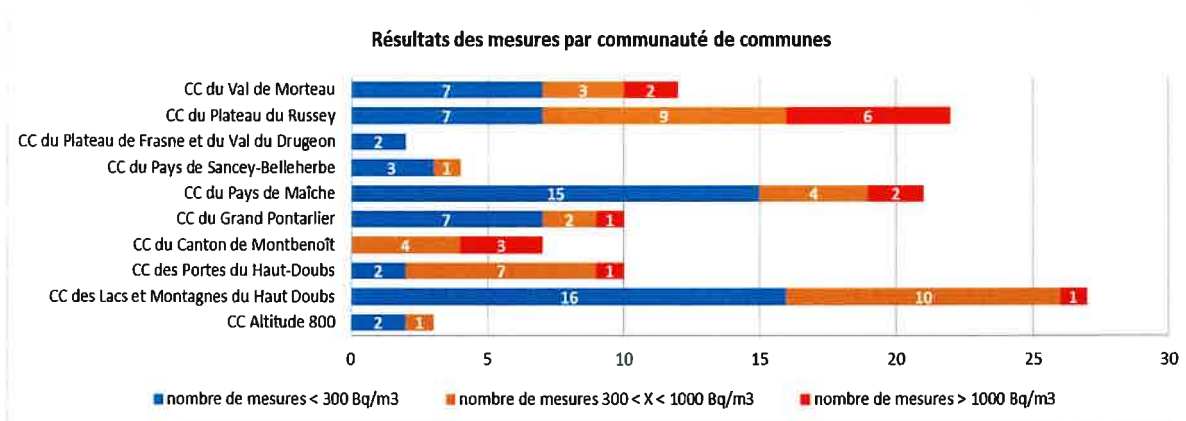
Une distribution de kits de mesure a été réalisée au cours de l'hiver 2021, à destination des habitants du territoire. 150 dosimètres ont ainsi été mis à disposition par la direction générale de la santé puis 100 autres ont été financés par l'ARS BFC pour répondre à la forte demande.

Analyse des dosimètres

197 dosimètres ont été distribués. 154 analyses ont pu être effectuées (certains dosimètres n'ont pas été retournés pour analyse, d'autres ont été endommagés) et 118 résultats ont pu être traités avec le questionnaire bâtiminaire joint au dosimètre.

Les dosimètres ont été posés dans 59 communes et 10 communautés de communes.

Il apparaît que 48% des foyers analysés présentent des résultats supérieurs au taux de référence de 300Bq/m3 dont 13% avec des valeurs élevées (taux supérieur à 1000Bq/m3).



Les communautés de communes les plus touchées sont les suivantes :

- CC du Plateau du Russey
- CC de Montbenoît
- CC des Portes du Haut Doubs

Un courrier présentant la campagne (joint à cette note de synthèse) a été envoyé aux élus concernés par la campagne de mesure du radon.

La restitution des analyses aux participants :

La restitution des analyses se fera à plusieurs échelles :

- Explications aux élus concernés (courrier)
- Courrier individuel à chaque participant précisant les résultats des mesures et les éventuelles actions à mettre en place
- Restitution publique (probablement à Morteau) des résultats de la campagne de mesure
- Ateliers en présence d'experts à destination des participants afin de les conseiller sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre en cas d'exposition.

Participation financière ARS (fonds FIR) :

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- Déployer des actions d'information et de sensibilisation des élus, professionnels et particuliers à la gestion des risques sanitaires dus à la QAI et au radon.
- Permettre aux personnes impliquées de comprendre les liens existants entre les thématiques conventionnellement traitées par le secteur du bâtiment et celles de la santé.

Afin de mettre en place cette action, une demande de subvention a été réalisée auprès de l'ARS BFC et validée en bureau. Celle-ci concerne les frais suivants :

- **Frais de poste** : envoi des kits de radon pour les personnes ne pouvant se déplacer. La plupart des kits ont été mis à disposition des personnes intéressées de façon nominative au sein des mairies ou maisons France Service du territoire, ainsi qu'au sein des locaux du PNR.
- Cependant, certains kits ont nécessité un envoi par la poste (3,74€ par kit envoyé).

Envoi du colis contenant les Kits de mesure à l'Algade (15 à 20€/ colis)

Envoi des courriers individuels de résultats aux participants (1,13€/ envoi)

- **Communication** : Impression de documents explicatifs sur le radon et les mesures à prendre pour les participants aux ateliers.
- **Prestation du CEREMA** évaluée à 3600€, selon, le montage suivant :

Prestations	Quantité (en j)	Prix unitaire (en €/j)	Coût (en € HT)
Déroulé général de la campagne			
Réunion pilotage	0,5	650,00 €	325,00 €
Réunion de restitution de la campagne			
Préparation + intervention	4,0	650,00 €	2 600,00 €
Participation aux ateliers d'accompagnement			
Préparation + intervention	1,0	650,00 €	650,00 €
<i>option possible</i>			
Expertise technique d'un bâtiment			
Préparation + intervention+rapport	1,0	650,00 €	650,00 €
Montant total de la prestation (sans la partie optionnelle)			3 575,00 €

Ainsi, la demande de financement totale s'élève à 4500€, dont 100% sont pris en charge par le Fonds d'Intervention Régional dans les conditions fixées par la convention.

*** Contrat « Territoires en action » avec le conseil régional**

1 075 673 € alloués au Pays Horloger pour la période 2022 – 2026

Axes obligatoires :

- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique : Mini 30 % de l'enveloppe
- Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population : Maxi 50 %

Axes optionnels :

- Faciliter l'accès à la santé pour tous
- Favoriser les mobilités durables au quotidien
- Autre axe proposé par le Pays

Au regard des projets identifiés dans les CRTE et compte-tenu du montant de l'enveloppe, afin d'éviter la dispersion et d'avoir un effet levier sur les projets soutenus, il est proposé aux communautés de communes de prioriser des projets qui pourraient répondre aux deux axes obligatoires ou particulièrement prioritaires au cours du mandat.

La région souhaite qu'il soit élaboré une stratégie territoriale, elle s'appuiera sur celles élaborées pour les CRTE et les contrats avec les départements ainsi que sur la charte du Parc.

Les contrats de territoires ont la particularité de comprendre un volet soutien à l'ingénierie. Il pourra s'appliquer aux postes aujourd'hui bénéficiant des financements Pays ou SCoT.

Par ailleurs, le contrat territoires en action comprend un financement de l'ingénierie portant sur 3 postes au maximum. Conditions 50 % d'un minimum 80 %.

Les postes sur les budgets SCoT et PETR sont (sur la base actuelle) :

- Urbanisme (SCoT)
- Santé dans le cadre du nouveau Contrat Local de Santé
- Mi-temps économie

Il conviendra d'élaborer une stratégie pour le PETR.

* Divers

* Dotation biodiversité

Cf arrêté préfectoral en annexe.

Les communes concernées ont été notifiées de la dotation biodiversité. L'arrêté d'attribution sera joint au compte-rendu. Les règles d'attribution sont définies par l'Etat. Les communes sont invitées à consacrer ce surplus de DGF à des actions en faveur de la biodiversité.

* Calendrier des bureaux et des comités au 1^{er} semestre 2023

En raison d'un cycle de formation auquel participera le directeur, les bureaux et comités du 1^{er} semestre 2023 dérogera parfois aux 1^{ers} jeudis du mois, en voici le programme prévisionnel adapté :

- 9 février
- 9 mars (comité)
- 6 avril
- 11 mai
- 1^{er} juin
- 6 juillet (comité)



Le Président

Denis Leroux